

Communiqué de Presse

Les Amis de la Terre Association 4D

Paris, le 26 avril 2005

Le droit à l'eau n'intéresse pas la communauté internationale !

Plus d'un milliard d'individus dans le monde n'ont toujours pas d'accès à l'eau en 2005. Pourtant, les gouvernements réunis à la 13^{ème} Commission du Développement Durable (CDD) à New York du 11 au 22 avril dernier ne sont toujours pas décidés à reconnaître le droit à l'eau. Les négociations laborieuses se sont enchaînées, pour finalement laisser place à un texte mou qui pourrait malgré tout faire avancer les choses s'il était accompagné d'une réelle volonté politique d'agir. Les Amis de la Terre et l'association 4D demandent que ce droit à l'eau soit réaffirmé, et que les gouvernements favorisent sa mise en œuvre.

C'est dans un climat de désordre et de confusion que cette 13^{ème} CDD s'est déroulée : débats longs et parfois stériles, manque d'organisation au sein des délégations officielles, difficultés à tendre vers une position commune, mais surtout, manque de compréhension des problématiques traitées... Le droit d'accès à l'eau a fait les frais de cette désorganisation et de l'absence de cohésion et de coordination entre les différents acteurs de cette rencontre internationale, qui avait pour thème « *l'eau, l'assainissement et les établissements humains* ».

L'accès à l'eau en tant que droit avait été intégré dans le texte initial de 5 pages proposé par John Ashe, président de la CDD. Les ONG, d'autres Groupes Majeurs et plusieurs États-membres, qui s'en étaient réjouis, étaient bien décidés à le maintenir au sein du texte. Mais les choses n'ont pas été aussi simples. Selon Emmanuel Prinnet de l'association 4D, « *l'approche en termes de droit a vraisemblablement gêné ! Assimilé à tort à la gratuité de l'accès à l'eau potable pour les populations les plus démunies, par de nombreux États-membres, ou vécue comme un engagement trop contraignant par d'autres (USA ; certains membres du G77), elle a révélé le manque de volonté politique qui continue de miner les questions d'accès à l'eau* ».

Au fil des négociations, le droit à l'eau a été alternativement approuvé puis contesté, intégré puis retiré du texte, pour être finalement écarté dans sa version finale adoptée dans la nuit du 22 avril. Les efforts déployés par les nombreuses ONG pour clarifier les choses et mobiliser les délégations officielles n'ont pas suffi. Les ONG sont aujourd'hui consternées face à la démission des États. Plutôt que d'aller de l'avant, elles ont l'impression d'une dégradation progressive depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Pourtant, un collectif d'ONG françaises s'est constitué avant la CDD afin d'interpeller les États-membres de l'ONU sur le droit d'accès à l'eau en demandant que « *les législations nationales définissent un droit d'accès à l'eau pour tous, en conformité avec les engagements pris par les États au plan international* ». Par ailleurs, le droit à l'eau n'est ni une approche nouvelle ni une trouvaille des ONG ! « *Le droit à l'eau garantit à chaque être humain de disposer pour son usage personnel et domestique d'une eau abordable, en quantité suffisante, de qualité acceptable et à laquelle il peut facilement accéder* ». C'est dans ces termes qu'en 2002, l'eau est explicitement reconnue comme un droit fondamental. 145 pays ont ratifié le Pacte relatif aux droits économiques et culturels, et sont donc tenus de faire en sorte que l'ensemble de leurs populations aient progressivement un accès équitable, sans discrimination, à l'eau potable.

Malgré un bilan décevant en terme de droit à l'eau, le texte négocié à la treizième CDD laisse entrevoir des points positifs, cohérents avec les revendications des ONG françaises. Il met notamment l'accent sur :

- la nécessité d'augmenter de façon significative les aides publiques au développement ;
- la nécessité en accompagnement des projets de mettre l'accent sur la gouvernance, l'éducation et la formation professionnelle ;
- la nécessité d'impliquer tous les acteurs, en particulier les femmes et les jeunes, dans la gestion des services d'eau.

Malgré aucune mention d'un droit d'accès à l'eau dans sa version finale, le texte négocié présente des propositions intéressantes et cohérentes avec les revendications des ONG françaises, dont quelques points sont esquissés ci-dessous :

- la nécessité d'augmenter significativement les aides publiques au développement pour permettre aux PED d'atteindre les ODM;
- la reconnaissance que les problèmes d'eau potable et d'assainissement sont étroitement liés et doivent être programmés de concert
- l'attention apportée aux problèmes d'accompagnement des projets : gouvernance, éducation, formation professionnelle
- l'implication de tous les acteurs, en particulier les femmes et les jeunes, dans la conception et la gestion des services d'eau , malgré une timidité certaine du texte final sur les processus de décentralisation qui ont fait l'objet de réserves de plusieurs pays;
- ;
- l'appel aux connaissances locales et indigènes dans le développement et la mise en œuvre de quelconque projet ;
- l'utilisation plus efficace de l'eau, particulièrement dans le secteur de l'agriculture.

Plusieurs pays parmi les plus pauvres ont fait part de leur impossibilité d'atteindre les ODM : il n'est pas sûr que les dispositions adoptées, malgré la générosité du discours offrent un cadre d'atteinte des politiques affichées à Johannesburg si des dispositions plus concrètes ne sont pas rapidement adoptées.

Contacts Presse :

Sophie Tolachides – Association 4D – stolachides@association4d.org – 01 44 64 74 94

Majda Bouchanine – Les Amis de la Terre – majda.bouchanine@amisdelaterre.org; 01 48 51 18 95